

Conseil de développement

Rapport d'activités 2017

13 juin 2018

1. **2017, création du conseil de développement de Liffré Cormier Communauté**
 - a. Un conseil de développement prévu par la loi Notre
 - b. Composition du conseil de développement et représentation
 - c. Participation des membres

2. **Les premiers mois du conseil de développement**
 - a. Planning de travail
 - b. Installation du Bureau communautaire
 - c. Travaux réalisés

3. **Perspectives pour 2018**

1. 2017, création du conseil de développement de Liffré Cormier Communauté

a. Un conseil de développement prévu par la loi Notre (1/2)

Loi NOTRe – août
2015

Création d'un Conseil de développement dans les EPCI de plus de 20 000 habitants

*Code Général des
Collectivités Territoriales
Modalités de création et
de fonctionnement*

- Composition déterminée par délibération du conseil communautaire : **représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public**
- Pas de **conseillers communautaires** parmi les membres
- Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont **pas rémunérées**.
- Le conseil de développement **s'organise librement**.
- La Communauté de communes veille aux **conditions du bon exercice de ses missions**.
- Le conseil de développement établit un **rapport d'activité**, qui est **examiné et débattu** par le conseil communautaire chaque année.

Conseil de développement

Rapport d'activités 2017

13 juin 2018

1. 2017, création du conseil de développement de Liffré Cormier Communauté

a. Un conseil de développement prévu par la loi Notre (2/2)

13 avril 2017
Délibération du conseil
communautaire

- Instance de démocratie participative **interne**
- Cinq **types d'acteurs**
- **36 membres**, désignés sur proposition des communes pour la durée du mandat (**2017-2020**)
- **Budget** alloué chaque année au fonctionnement
- Moyens mis à disposition pour assurer **la coordination technique et l'animation**
- **Charte de fonctionnement** à établir par la communauté de communes et le conseil de développement
 - attentes de la communauté de communes,
 - missions du conseil de développement, moyens mobilisés
 - modalités d'échanges avec les élus et services communautaires.

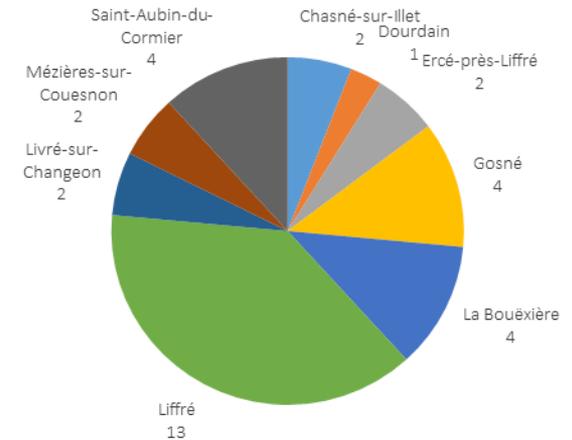
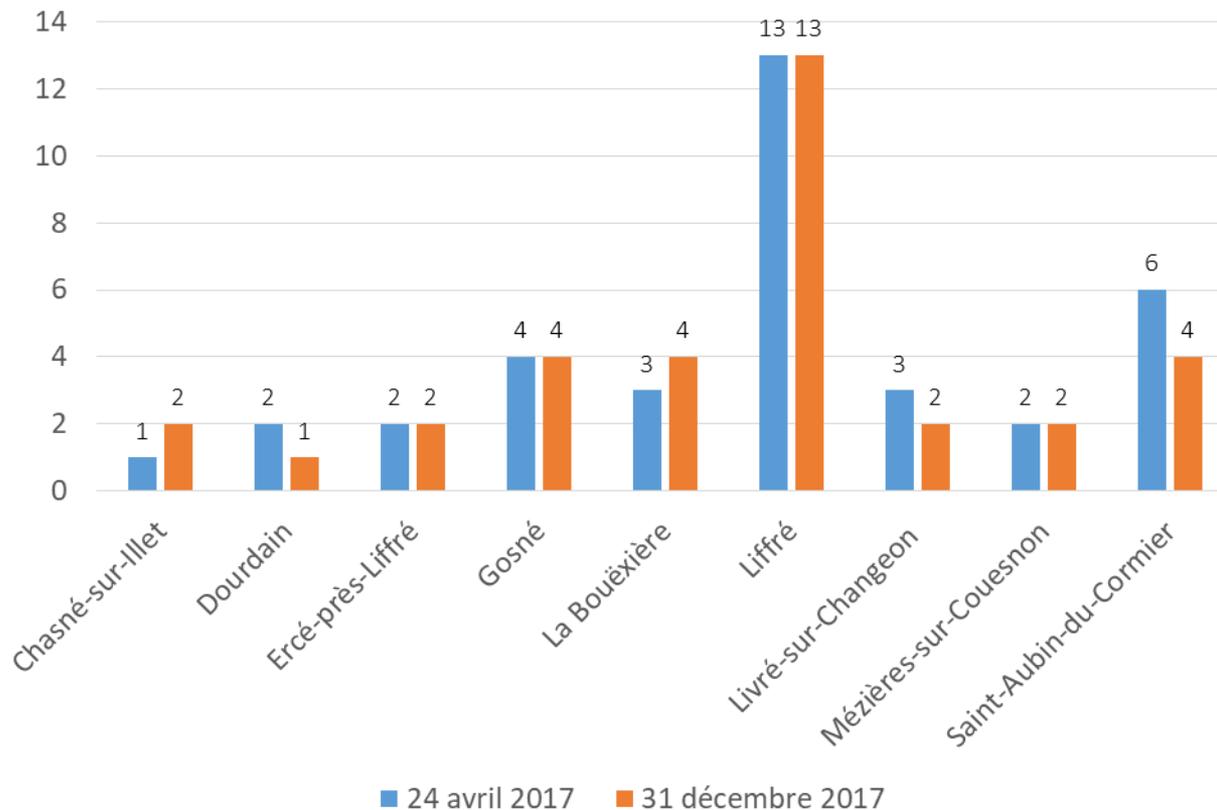
24 avril 2017
Installation du conseil de
développement



→ La création du conseil de développement, une impulsion communautaire et une instance à organiser

1. 2017, création du conseil de développement de Liffré Cormier Communauté
 - b. Composition du conseil de développement et représentation (1/5)

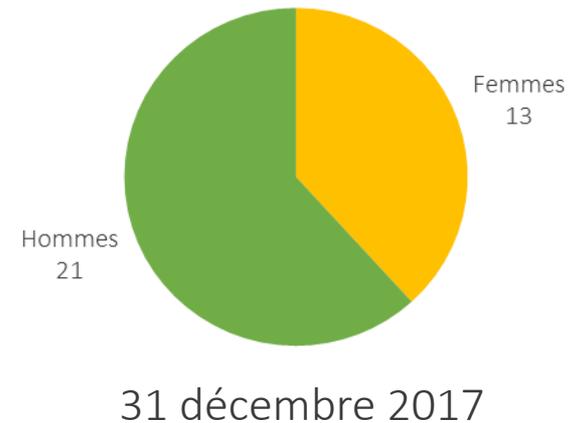
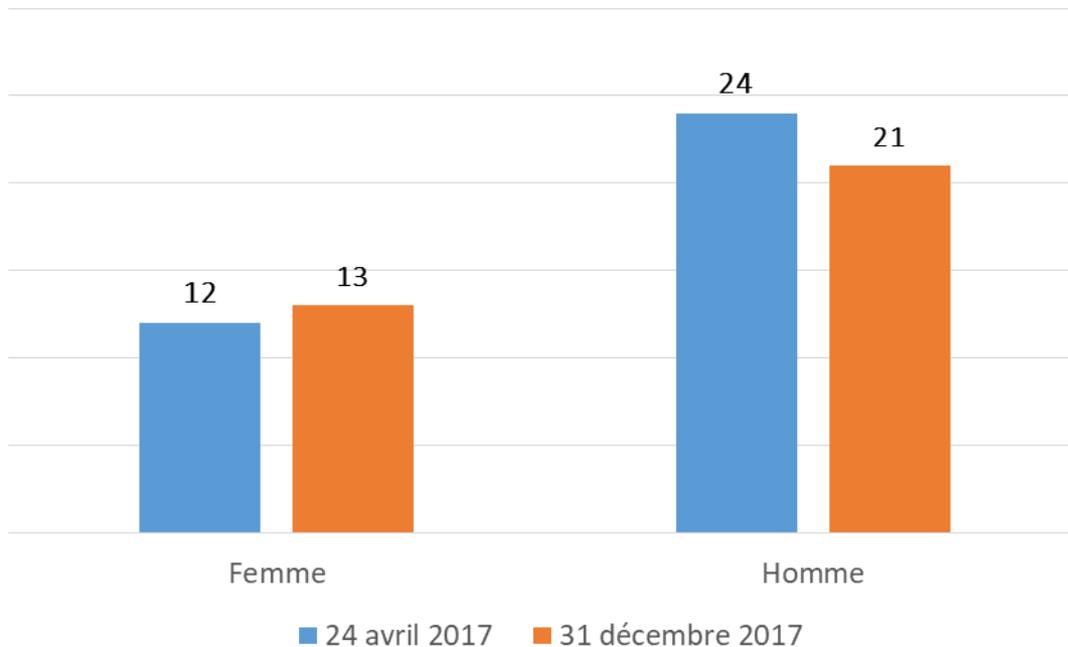
Répartition par commune



31 décembre 2017

1. 2017, création du conseil de développement de Liffré Cormier Communauté
 - b. Composition du conseil de développement et représentation (2/5)

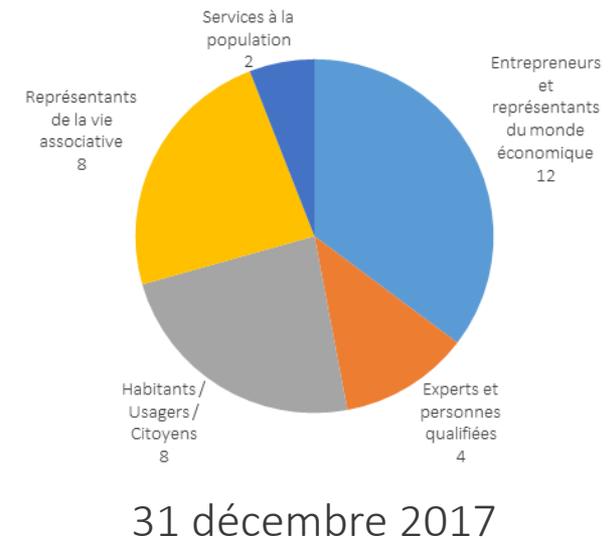
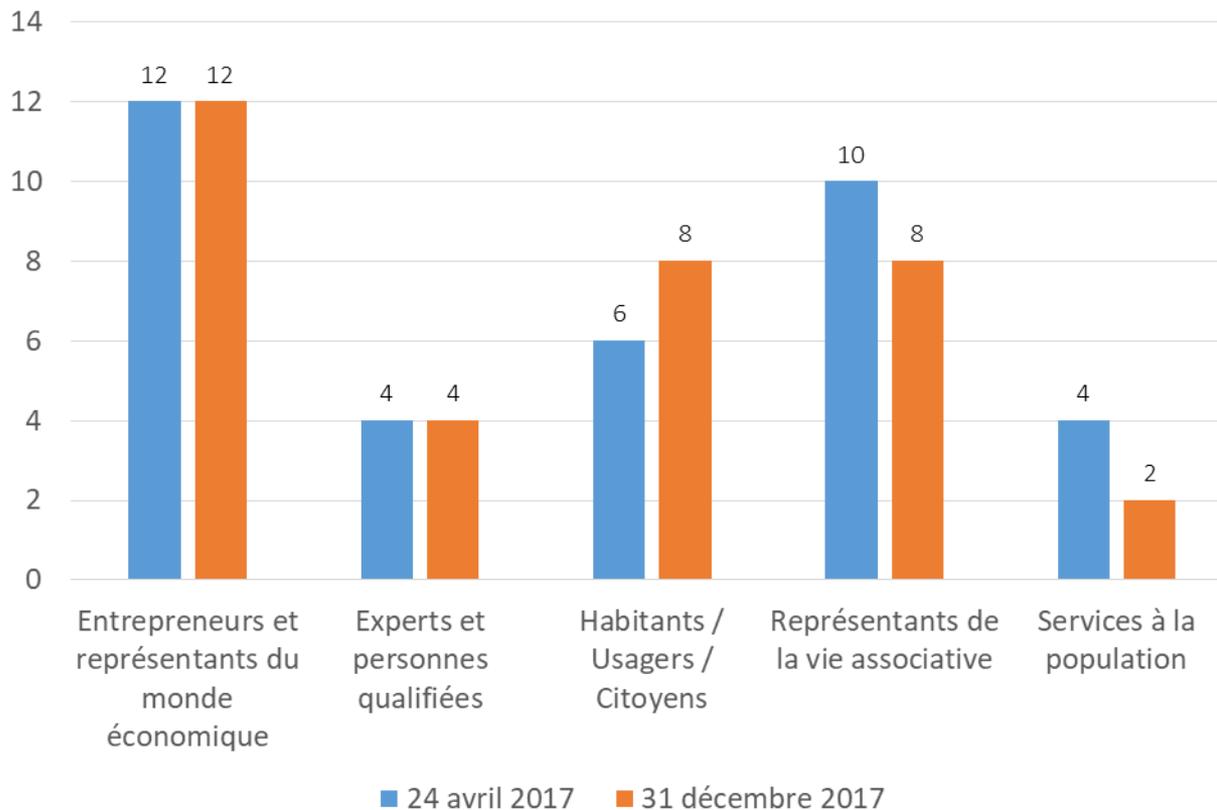
Répartition hommes / femmes



1. 2017, création du conseil de développement de Liffré Cormier Communauté

b. Composition du conseil de développement et représentation (3/5)

Répartition par type d'acteurs



1. 2017, création du conseil de développement de Liffré Cormier Communauté
 - b. Composition du conseil de développement et représentation (4/5)

5 retraits en cours d'année 2017

Motifs :

- Indisponibilité pour raisons professionnelles ou personnelles (engagement associatif)
- Manque d'intérêt, incompatibilité avec les besoins personnels d'engagement citoyen
- Raison personnelle

1. 2017, création du conseil de développement de Liffré Cormier Communauté
 - b. Composition du conseil de développement et représentation (5/5)

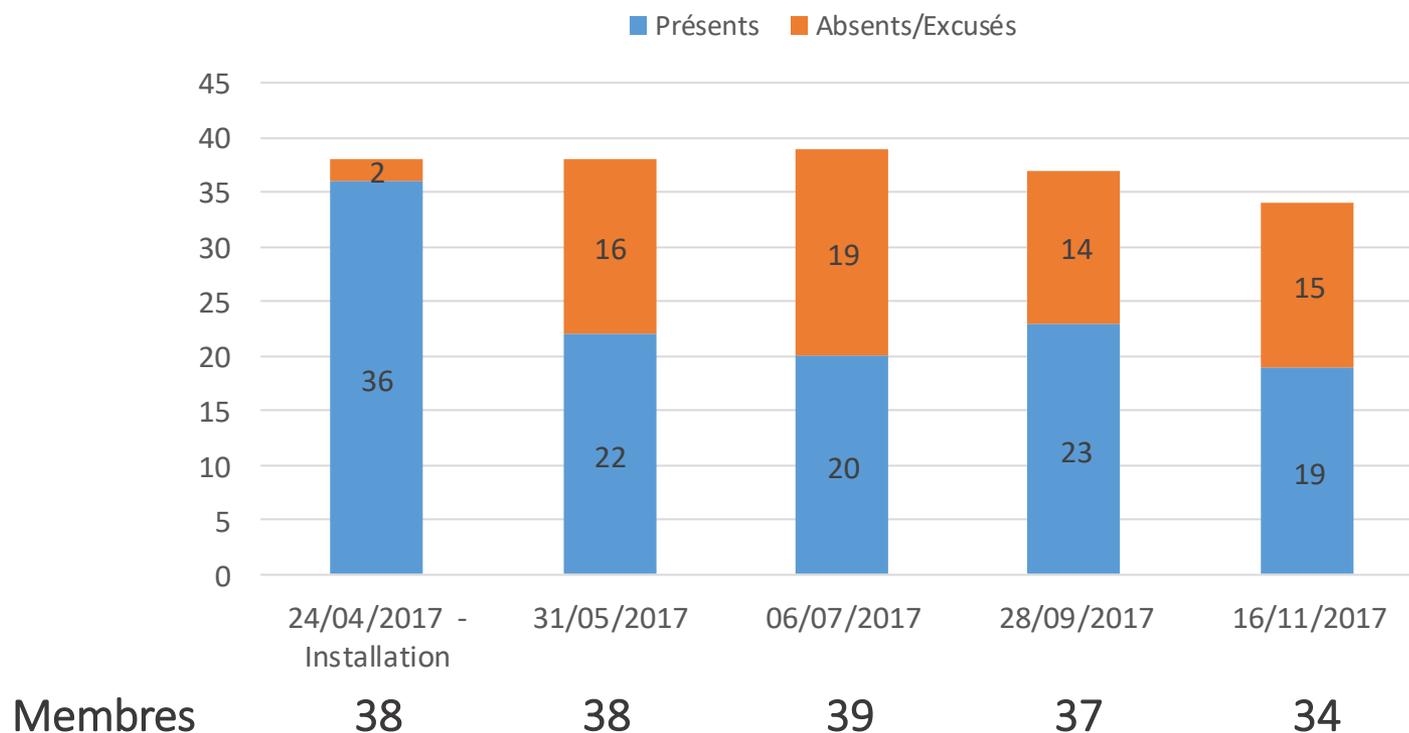
Par leur **diversité**, les membres du conseil de développement forment une instance de **démocratie participative** et de **concertation**, qui porte et apporte **un autre regard** sur le territoire communautaire, ses enjeux de développement et ses politiques publiques.

- Un conseil de développement surtout composé **d'individus** et non de représentants institutionnels
- Pas d'obligation, **participation volontaire**
- Une **représentation des classes d'âge difficile à évaluer** (méconnaissance des dates de naissance), mais une très faible représentation des jeunes (moins de 30 ans)
- Une **représentation des communes à optimiser**
- Une **représentation des femmes à optimiser**

1. 2017, création du conseil de développement de Liffré Cormier Communauté

c. Participation des membres (1/2)

Participation aux cinq séances du conseil de développement – 2017

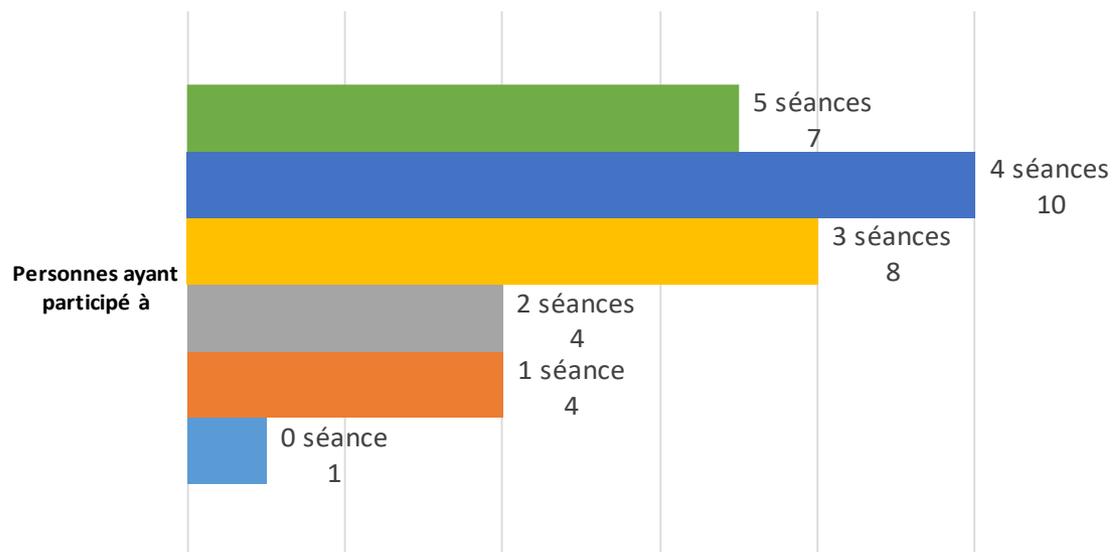


1. 2017, création du conseil de développement de Liffré Cormier Communauté
 - c. Participation des membres (2/2)

Participation des membres aux séances – 2017

Pour les 34 membres recensés fin 2017

Total : 5 séances, y compris l'installation du conseil de développement



- A chaque séance, autour de 20 participants : un effectif pertinent pour échanger et débattre
- 25 membres ont participé au moins 3 fois aux séances du conseil de développement (3/4 des membres recensés fin 2017).

2. Les premiers mois du conseil de développement

a. Planning de travail

Date	Lieu	Thème
24/04/2017	Liffré – Hôtel de ville	Installation
31/05/2017	Saint-Aubin-du-Cormier – Salle des Halles	Prise de connaissance entre les membres
06/07/2017	Chasné-sur-Illet – Maison intercommunale	Charte de fonctionnement Election du Bureau
28/09/2017	La Bouëxière – Hôtel de ville	Schéma des déplacements
16/11/2017	Gosné – Salle polyvalente	Autodiagnostic 1

- Des assemblées plénières en itinérance
- Un rythme d'une séance plénière par trimestre

2. Les premiers mois du conseil de développement

b. Installation du Bureau communautaire

6 juillet 2017 : élection des membres du Bureau, complétée lors de la séance du 28 septembre

- 1 président / six vice-présidents
- 5 hommes / 2 femmes
- Issus des communes de Liffré (3), Saint-Aubin-du-Cormier (2), La Bouëxière (1) et Mézières-sur-Couesnon (1)

4 réunions, en amont des séances plénières, pour planifier et coordonner les travaux du conseil de développement



Les membres du Bureau du conseil de développement

De gauche à droite : Jérôme JACQUET, Jean-Paul GATEL, Anne-Marie ROBIC-LEGAL, Jean-Philippe ROUDIER (président), Aurélie MARION, Jacques WEISS, Pierrick CORDONNIER

→ Un Bureau pour animer le conseil de développement

2. Les premiers mois du conseil de développement

c. Travaux réalisés (1/9)

Elaboration de la charte de fonctionnement du conseil de développement

Préparation conjointe entre la Communauté de communes et le Conseil de développement:

- Un projet de charte proposé par la Communauté de communes (v1), avec des questions en suspens à traiter par les membres du conseil de développement
- Examen du projet de charte en plénière par le conseil de développement le 6 juillet 2017, proposition d'une version amendée (v2)
- Validation par le conseil communautaire le 2 octobre 2017, signature le 30 octobre 2017

Contenu :

- Rappel du rôle et des missions du conseil de développement, de sa composition et du mode de désignation des membres
- Engagements de la Communauté et des membres du conseil
- Modalités de fonctionnement du conseil de développement

→ Un outil pour organiser le fonctionnement du conseil de développement et ses relations avec la Communauté de communes

→ Un outil à évaluer

2. Les premiers mois du conseil de développement

c. Travaux réalisés (2/9)

Production d'un avis sur le schéma communautaire des déplacements (1/3)

Saisine : juillet 2017 – avis préalable à l'élaboration d'un schéma communautaire des déplacements

Objectifs du schéma communautaire des déplacements :

- Fixer les enjeux prioritaires du territoire en matière de mobilité
- Les décliner en objectifs précisant les publics ciblés, les motifs et les modes de déplacements concernés
- Valider un programme d'actions réaliste et partagé par l'ensemble des communes

Sujet : Avant le lancement de ce schéma communautaire des déplacements, les élus de la Communauté avaient identifié des enjeux prioritaires pour le territoire communautaire. **Il est demandé au conseil de développement de donner un avis sur ces enjeux, en les confirmant, les nuancant ou les illustrant.**

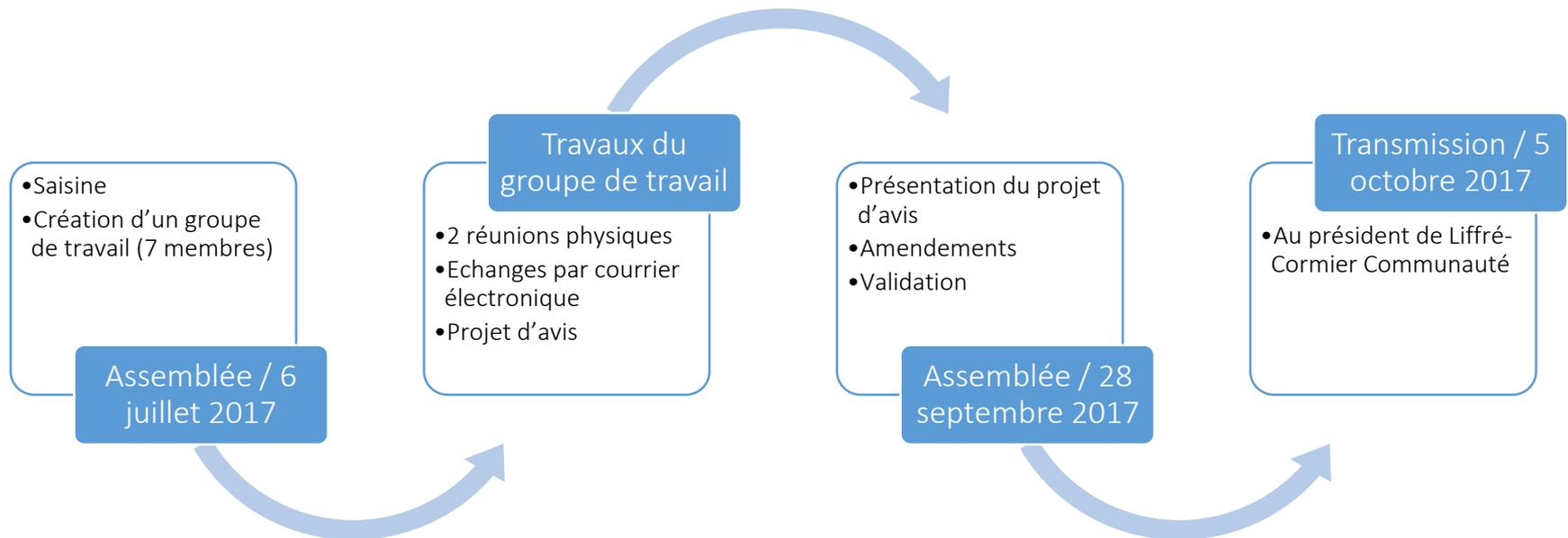
Échéance : semaine du 25 septembre 2017

2. Les premiers mois du conseil de développement

c. Travaux réalisés (3/9)

Production d'un avis sur le schéma communautaire des déplacements (2/3)

Préparation de l'avis :



2. Les premiers mois du conseil de développement

c. Travaux réalisés (4/9)

Production d'un avis sur le schéma communautaire des déplacements (3/3)

Contenu de l'avis : principes fondateurs et recommandations

- Pour l'élaboration du schéma communautaire des déplacements, le conseil de développement préconise de s'inspirer de 4 principes directeurs (l'anticipation, la cohérence d'ensemble, la recherche de l'équité, l'adéquation et l'adaptation permanente de l'offre de transport)
- En estimant que la priorité doit être donnée aux transports collectifs, le conseil de développement propose 13 préconisations.

- Une mobilisation efficace du conseil de développement
- Un avis transmis à la Communauté dans les délais, malgré la période estivale et le caractère rapide de la saisine
- Un avis jugé de très bonne qualité par les élus communautaires, aussi bien sur la forme que le fond
- Une première saisine mobilisatrice pour les membres du conseil de développement

2. Les premiers mois du conseil de développement

c. Travaux réalisés (5/9)

Contribution au projet de territoire : préparation de l'autodiagnostic du territoire (1/2)

Saisine : septembre 2017 – contribution au diagnostic du projet de territoire communautaire

Objectif : Elaborer un « autodiagnostic » du territoire de Liffré-Cormier Communauté afin de contribuer au diagnostic réalisé dans le cadre du projet de territoire

- Permettre à tous les membres du conseil de développement de découvrir le territoire et l'ensemble de ses enjeux de développement
- Recueillir l'avis d'une diversité d'acteurs sur l'ensemble des thématiques
- Identifier les sujets et enjeux propices à de futurs développements (avis, actions d'information ou de sensibilisation...)

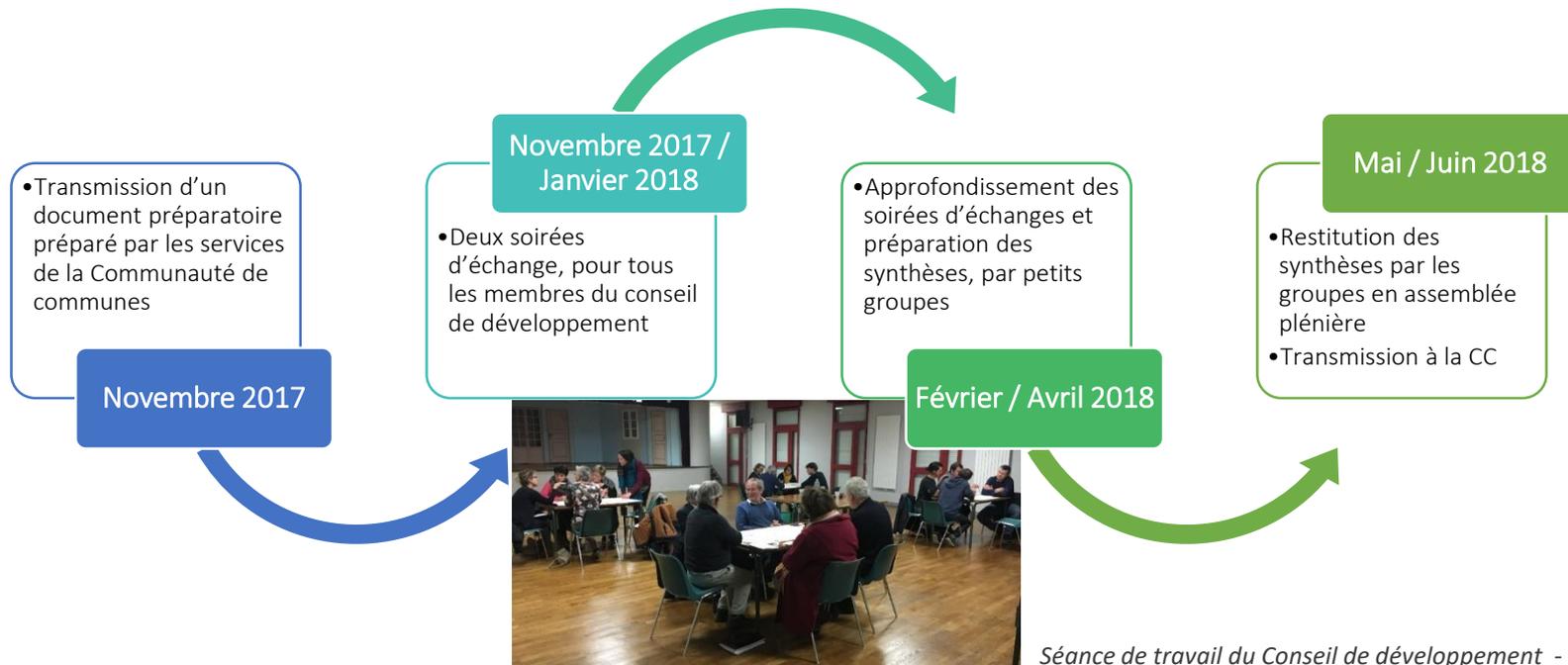
Échéance : finalisation au 1^{er} semestre 2018

2. Les premiers mois du conseil de développement

c. Travaux réalisés (6/9)

Contribution au projet de territoire : préparation de l'autodiagnostic du territoire (2/2)

Méthodologie de travail proposée par le Bureau et validée par l'assemblée plénière



→ Une démarche transversale qui permet aux membres du conseil de développement de s'approprier le cœur des missions de cette instance

2. Les premiers mois du conseil de développement

c. Travaux réalisés (7/9)

Participation aux dispositifs contractuels de la Communauté de communes

Contrat de partenariat Europe / Région / Pays de Rennes – Comité unique de programmation

Description : une instance « paritaire », composée à parité d'élus et de représentants de la société civile (volonté régionale et obligation réglementaire pour le programme LEADER)

Missions :

- Mise en œuvre de la stratégie de développement par l'examen des projets sollicitant les crédits du contrat de partenariat : Région / FEADER-LEADER /ITI FEDER
- Responsabilité de la répartition des crédits régionaux entre les fiches-actions au sein d'une même priorité
- Responsabilité de la répartition des crédits FEADER-LEADER entre les fiches-action

Thématiques majeurs : Energies renouvelables / Usages numériques; Réhabilitation énergétique du parc social ; Armature urbaine / Mobilités ; Agriculture / Tourisme / Innovation sociale

Nombre et types de réunions 2017 :

- 16 juin 2017 / Installation du CUP
- Pas de CUP pour étude de projets (en attente de la clause de revoyure)

Membres : Jean-Paul GATEL, titulaire ; Jean-Philippe ROUDIER, suppléant

→ Appropriation du contrat de partenariat

2. Les premiers mois du conseil de développement

c. Travaux réalisés (8/9)

Participation aux dispositifs contractuels de la Communauté de communes

Contrat de partenariat Europe / Région / Pays de Rennes – Clause de revoyure

- 3 octobre 2017 / Information à propos du contrat de partenariat et de la clause de revoyure
- 5 octobre 2017 / Courrier du Président du conseil de développement pour avis favorable à la proposition collective de mobilisation du Contrat de partenariat pour la période 2017-2020 sur les fonds régionaux

→ Difficulté à réagir dans des délais restreints, alors que le conseil de développement est en train de s'installer

2. Les premiers mois du conseil de développement

c. Travaux réalisés (9/9)

Participation aux dispositifs contractuels de la Communauté de communes

Contrat de territoire avec le Département d'Ille-et-Vilaine – Comité de pilotage territorial

Description : une instance « paritaire », composée à parité d'élus communautaires (4), d'élus départementaux (6) et de représentants de la société civile (5)

Missions :

- Validation du portrait de territoire lors de l'élaboration du contrat
- Validation de la programmation du volet 2 (investissement) lors de l'élaboration du contrat et de la clause de revoyure
- Validation annuelle de la programmation du volet 3 (animation territoriale)

Thématiques majeurs : Action sociale, Sport, Culture, Tourisme...

Nombre et types de réunions 2017 : 19 juin / présentation du dispositif, validation du Volet 3 pour l'année 2017

Membres :

- David LE GOUPIL, Eric PETIT, Anne-Marie ROBIC-LEGAL, membres du conseil de développement
- NB : d'autres représentants de la société civile siègent au sein du COPIL territorial : un membre issu du comité consultatif éducation-jeunesse; un membre issu du comité consultatif économie sociale et solidaire

- Participation active des membres du conseil de développement au Comité de pilotage territorial
- Transmission des informations à améliorer pour permettre l'appropriation des enjeux par les membres du conseil de développement

2. Les premiers mois du conseil de développement

d. Outils de travail et communication (1/2)

Mise en ligne du site de partage des documents (Google Drive)

- Envoi d'une invitation pour accéder au Drive du conseil de développement
- Obligatoire : disposer d'un compte Google... Mais il est possible de créer un compte Google sans adresse Gmail.
- NB : les documents (invitations, comptes-rendus...) seront toujours transmis par courrier électronique.
L'utilisation du drive peut faciliter les échanges lors de la préparation des saisines.

Liste de diffusion des membres du conseil de développement : membres.conseil-developpement@liffre-cormier.fr

- Attention : quelques membres n'avaient pas d'adresse de courrier électronique personnelle à la création du conseil de développement, ou la consultaient très rarement.

- Des outils d'échanges numériques qui peuvent faciliter les travaux du conseil de développement, mais une volonté de poursuivre les réunions physiques
- Veiller à permettre la formation des membres intéressés à ces outils de travail
- Veiller à permettre à chacun de participer aux travaux du conseil de développement, quel que soit ses pratiques numériques

2. Les premiers mois du conseil de développement

d. Outils de travail et communication (2/2)

Deux temps de communication

- Avril 2017 - Installation du conseil de développement
- 30 octobre 2017 - Point presse lors de la signature de la charte : présentation du Bureau du conseil de développement

- Des actions de communication à renouveler, en lien avec la Communauté de communes, pour permettre l'identification du conseil de développement, de ses missions et de ses contributions par les citoyens et habitants du territoire
- Prévoir une adresse de courrier électronique de contact



2. Les premiers mois du conseil de développement

e. Moyens mobilisés (1/2)

Un agent communautaire mis à disposition du conseil de développement

- Profil « Chargé de développement territorial »
- Temps de mise à disposition : 25% d'un ETP, avec ses moyens matériels de travail

Accès aux salles communautaires et municipales pour l'organisation des réunions du conseil de développement

- Réservation par l'agent communautaire pour les séances des assemblées plénières
- Autonomie dans les réservations pour les séances du Bureau ou des groupes de travail

→ Des moyens satisfaisants, à pérenniser

2. Les premiers mois du conseil de développement

e. Moyens mobilisés (2/2)

Un budget annuel de fonctionnement de 14 750 €, une exécution budgétaire limitée

- Communication (1 000 €), frais de fonctionnement (500 €), frais de réception (2 000 €), charges de personnel (11 250 €)
- Exécution : 11 300 €
- Analyse du différentiel : pas de dépenses pour l'accès aux salles, très faibles dépenses matérielles, pas d'interventions de prestataires extérieurs

Une subvention de la Région Bretagne pour l'animation et l'ingénierie du conseil de développement :

- Demande exprimée par le Bureau du conseil de développement – 20 septembre 2017
- Subvention régionale accordée lors de la commission permanente du 4 décembre 2017 : 6 250 €

→ Un programme d'actions 2018 qui pourra davantage mobiliser la ligne budgétaire mise à disposition par la Communauté

3. Les perspectives pour 2018

Accompagnement des démarches d'élaboration des politiques communautaires

- Projet de territoire
- Programme Local de l'Habitat
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Schéma communautaire de développement économique

Contribution au suivi des dispositifs contractuels: contrat de territoire, contrat de partenariat

Approfondissement de la visibilité auprès des citoyens